



COVID-19

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

POUR LES ÉTUDIANTS ET PERSONNELS

	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	<ul style="list-style-type: none">• Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures• Isolement de 7 jours dans le cas contraire	<ul style="list-style-type: none">• Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures• Isolement de 10 jours dans le cas contraire
CAS CONTACT	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'isolement• Test antigénique ou PCR immédiat• Autotest à J+2, J+4*	<ul style="list-style-type: none">• Isolement de 7 jours• Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

POUR LES ÉTUDIANTS DE PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE DURANT LA PÉRIODE DES EXAMENS

	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	<ul style="list-style-type: none">• Dans le respect des règles d'isolement sanitaire, ne vous présentez pas à l'examen• Déclarez-vous auprès de l'université en remplissant le formulaire dans l'intranet• N'oubliez pas de joindre un justificatif officiel : attestation de test positif, courrier ou message de l'Assurance maladie, certificat médical	
CAS CONTACT	<p>Si votre test antigénique ou PCR est négatif, vous pouvez vous présenter à l'examen</p>	<ul style="list-style-type: none">• Dans le respect des règles d'isolement sanitaire, ne vous présentez pas à l'examen• Déclarez-vous auprès de l'université en remplissant le formulaire dans l'intranet• N'oubliez pas de joindre un justificatif : courrier ou message de l'Assurance maladie, certificat médical, déclaration sur l'honneur

*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact

Les personnes immunodéprimées ou vulnérables au sens du décret 2021-1162 du 8 septembre 2021 peuvent communiquer un certificat médical par l'intermédiaire du [formulaire disponible dans l'intranet](#).

Les étudiants cas contacts ou positifs pourront passer leurs examens lors des sessions de substitution, organisées en présentiel. Elles se tiendront au-delà d'un délai minimal de prévenance de 15 jours et seront achevées avant le début des vacances d'hiver (26 février 2022).

Toute fraude ou fausse déclaration expose son auteur à une poursuite disciplinaire.